



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**BIENVENUE !**

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie

# LE MOT DU RECTEUR



Vous rejoignez et venez renforcer le collectif de la plus grande académie de France. Forte de ses 100 000 personnels et de ses 1,2 millions d'élèves répartis sur quatre départements, l'académie de Versailles, riche de sa diversité, dispose de très grands atouts qu'elle fait valoir au service de tous les élèves.

En nous rejoignant, vous entrez dans une académie innovante, aux ambitions fortes et portées par une communauté éducative qui, grâce au collectif et à l'union des talents, permet la formation et l'émancipation de notre jeunesse de la maternelle au lycée, pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même et se tourne en confiance et avec sérénité vers l'avenir.

En nous rejoignant, vous intégrez une académie engagée sur la voie de la transformation et qui continuera d'offrir des perspectives et des horizons vers lesquels vous pourrez vous projeter.

Ce guide d'accueil, pratique et pensé pour vous accompagner dans les meilleures conditions, vous donnera des informations et des repères dans les premiers jours de votre installation et au fil des mois qui suivront.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir et souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle installation dans vos nouvelles fonctions où, je l'espère sincèrement, vous pourrez vous épanouir et vous accomplir.

A un moment où les défis sont nombreux pour notre Ecole républicaine, je vous souhaite à toutes et tous réussite et succès dans les missions qui sont désormais les vôtres au service des élèves de notre académie.

Etienne Champion,  
Recteur de l'académie de Versailles.

LE MOT DU  
RECTEUR

LA PLUS GRANDE  
ACADÉMIE DE FRANCE !

**Organigramme  
QUI FAIT QUOI?**

**Écoles et  
établissements :  
LEUR ORGANISATION**

FOCUS SUR :  
**LE CAAEE,  
«IL,ELLE, ON,»  
L'EAFC ET LE LAB**

**COUPS DE POUCE  
POUR VOTRE ARRIVÉE :**  
→ vos premières  
démarches  
→ vos outils  
→ vos interlocuteurs

**L'ACADÉMIE  
VOUS ACCOMPAGNE**

Ce livret d'accueil a été conçu pour faciliter votre arrivée et la prise en main des outils mis à votre disposition. Votre manager et l'équipe RH restent à votre écoute. Tout au long de ce livret, vous trouverez des QRcodes et des url qui vous permettront d'obtenir plus d'informations sur l'intranet Ariane et le site académique : renseignements complémentaires, contacts utiles ...

**Bonne lecture et bonne arrivée parmi nous !**

LA PLUS GRANDE  
ACADÉMIE DE FRANCE



**1 168 280**  
élèves

**101 568**  
personnels

**4 070**  
écoles et  
établissements  
scolaires

L'ACADÉMIE  
*vous accueille*

[acver.fr/y6y](https://acver.fr/y6y)



## LE RECTEUR

Il représente le ministre de l'Éducation nationale au niveau de l'académie. Il est responsable de la totalité du service public de l'éducation, de la maternelle au lycée. Il exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sous l'autorité du recteur, il est chargé de l'administration de l'académie. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative, supplée le recteur en cas d'absence, et reçoit délégation de signature de celui-ci.

## LES CONSEILLERS TECHNIQUES

[acver.fr/conseillers-techniques](http://acver.fr/conseillers-techniques)

Ils participent à la définition, la mise en œuvre et la coordination de politiques académiques sectorielles, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et des nouvelles technologies.

## LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

[acver.fr/y70](http://acver.fr/y70)

Il y a une DSDEN par département. Sa structure varie d'un département à l'autre, néanmoins on y trouve généralement les services financiers, l'organisation scolaire, la gestion des personnels du 1<sup>er</sup> degré, des statistiques et prévisions.

### Missions des DSDEN :

- gestion totale des personnels du premier degré ;
- gestion partielle de tous les autres personnels ;

- affectation des élèves ;
- vie scolaire : suivi des expériences pédagogiques, des classes transplantées ;
- suivi pédagogique, administratif et financier des établissements et des circonscriptions du premier degré.

## LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DASEN)

Il représente le recteur au niveau départemental et dirige une DSDEN.

## LES INSPECTEURS

[acver.fr/inspecteurs](http://acver.fr/inspecteurs)

Les inspecteurs et inspectrices sont des référents, qui assurent de multiples missions spécifiques auprès des équipes éducatives et décisionnelles. Ils accompagnent la qualité de l'enseignement, la réussite des élèves et sont au cœur des transformations du système éducatif.

### Les IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale) 1<sup>er</sup> degré

Ils ont la responsabilité d'une circonscription, sous l'autorité du DASEN. Ils assurent aussi le suivi des relations avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'école.

### Les inspecteurs du second degré

- **Les IA-IPR** : inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux. Ils peuvent avoir une spécialité liée à une discipline d'enseignement, ou être IA-IPR EVS (établissements et vie scolaire).
- **Les IEN ET-EG-IO** : inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement technique / de l'enseignement général / de l'orientation.

# Organigramme

## QUI FAIT QUOI ?

### RECTEUR DE L'ACADÉMIE

#### CABINET DU RECTEUR

DIRECTEUR DE CABINET  
DIRECTEUR ADJOINT  
CHEFFE DE CABINET

CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE  
AUX ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS  
ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ  
[CAAEE - EMS]

EQUIPE VALEURS  
DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉVENTION  
VIOLENCE - SÉCURITÉ

ETABLISSEMENTS  
ET VIE SCOLAIRE

DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA VIE  
LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

SERVICE  
COMMUNICATION

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

SECRETARE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

SECRETAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Pôle ressources humaines

Pôle politiques éducatives et partenariats  
Pôle budget, moyens et organisation scolaire  
Pôle appui au pilotage et à la transformation

DIRECTEUR À LA TRANSFORMATION  
ET AU PROJET CAMPUS LESSEPS

ECOLE ACADÉMIQUE DE  
LA FORMATION CONTINUE

#### PÔLE RESSOURCES HUMAINES (RH)

Chargé de mission  
accompagnement  
des personnels

DE  
(encadrement)

DPE  
(personnels enseignants  
et d'éducation  
2<sup>nd</sup> degré)

DPATS  
(personnels administratifs,  
techniques, sociaux  
et de santé)

DEEP  
(personnels enseignants  
du privé sous contrat)

Chargé de mission  
recrutement

EAFIC  
(formation  
des personnels)

SAPAP  
(prévention  
et accompagnement  
des personnels)

Médecine  
des personnels

SAR  
(retraites)

Action sociale en faveur  
des personnels

#### PÔLE POLITIQUE ÉDUCATIVE ET PARTENARIATS (PEP)

ASH  
(école inclusive)

Promotion et  
éducation à la santé

DAAC  
(action culturelle)

CASNAV  
(scolarisation des  
nouveaux arrivants et  
des enfants du voyage)

Action sociale en  
faveur des élèves

Santé des élèves

#### Services régionaux - site de Versailles

DRAIO  
(information et orientation)

DRAREIC  
(relations européennes  
et internationales)

ESRI  
(enseignement supérieur)

DRANE  
(numérique éducatif)

DRAFFIC  
(formation tout au  
long de la vie)

## CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS

1<sup>ER</sup> DEGRÉ

RELATIONS INTERNATIONALES

ÉDUCATION ARTISTIQUE, ACTION CULTURELLE

INFORMATION, ORIENTATION

MÉDECINE DU TRAVAIL ET SANTÉ DES PERSONNELS

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

IMMOBILIER

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

ÉCOLE INCLUSIVE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

SANTÉ DES ÉLÈVES

PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

INSPECTEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL [ISST]

## INSPECTIONS

CORPS D'INSPECTION IA-IPR 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

CORPS D'INSPECTION IEN 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

MÉDIATEURS ACADÉMIQUES

## INSPECTRICES ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE DASEN

IA-DASEN DES YVELINES

IA-DASEN DE L'ESSONNE

IA-DASEN DES HAUTS-DE-SEINE

IA-DASEN DU VAL-D'OISE

CORPS D'INSPECTION IEN 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

## PÔLE BUDGET, MOYENS ET ORGANISATION SCOLAIRE (BMOS)

**DACES**  
(gestion financière des EPLE)

**DAF**  
(Affaires financières)

**DOS**  
(moyens et organisation scolaire du public)

**CAP**  
(coordination paye)

**DEEP**  
(moyens et organisation scolaire du privé sous contrat)

**SMSE**  
(Suivi de la masse salariale et des emplois)

**Contrôle interne financier**

**Contrôle de gestion**

**Service régional**

**SRA**  
(service régional des achats)

## PÔLE APPUI AU PILOTAGE ET À LA TRANSFORMATION (APT)

**DALOG**  
(achats et logistique)

**DAPEP**  
(statistiques, études, outils de pilotage)

**Cadre des usages du numérique**

**RGPD**  
(règlement général sur la protection des données)

**DACES**  
(appui et conseil aux établissements et aux services voisins)

**Services régionaux**

**SIAJ**  
(juridique interacadémique)

**SRI**  
(service régional immobilier)

**DRASI**  
(systèmes d'information)

**DRANE**  
(numérique éducatif)

# Écoles et établissements : LEUR ORGANISATION



## ÉCOLES PRIMAIRES (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

1er DEGRÉ

### ÉDUCATION NATIONALE

IA-DASEN

IEN DE CIRCONSCRIPTION

ÉCOLE



Admission des élèves sur présentation  
du certificat d'inscription  
Enseignement / Pédagogie  
Relationnel / école

Professeurs des écoles  
(dont 1 directeur)  
Accompagnement des élèves  
en situation de handicap (AESH)  
Auxiliaires de vie scolaire (AVS)  
Médecins / Infirmiers

### COLLECTIVITÉ LOCALE

MAIRIE



Dépenses de fonctionnement  
(propriétaire des locaux)  
Inscriptions  
Cantine / Périscolaire / Accueil de loisir  
+ les transports éventuellement liés

ATSEM (agent territorial spécialisé  
des écoles maternelles)  
Personnel d'accueil  
Personnel d'intendance /  
maintenance

# COLLÈGES

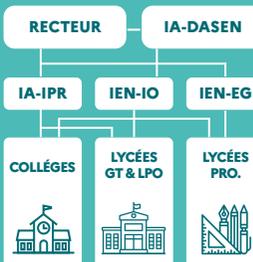
COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE



Propriété et entretien des locaux  
Restauration scolaire

Personnel d'accueil  
Pers. d'entretien / service

ÉDUCATION NATIONALE



Admission des élèves sur présentation d'une notification d'affectation  
Enseignement / Pédagogie  
Relationnel parents / établissement scolaire

Personnels de direction  
Enseignants, CPE, documentalistes  
Personnels administratifs, techn. et médico-sociaux  
Accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) et auxiliaires de vie scolaire (AVS)

COLLECTIVITÉ RÉGIONALE



Propriété et entretien des locaux  
Restauration scolaire

Personnel d'accueil  
Pers. d'entretien / service + Transports scolaires pour tout le 2<sup>nd</sup> degré



# LYCÉES

2<sup>nd</sup> DEGRÉ

## LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP ET REP+)

[acver.fr/y71](http://acver.fr/y71)

L'académie de Versailles comprend 23 REP+ et 73 REP, pour 186 500 élèves des milieux populaires.

Les équipes de l'éducation prioritaire œuvrent collectivement à l'égalité des chances, en donnant la priorité à l'apprentissage, à l'épanouissement en classe et à l'école.

Il y a 14 experts de la formation en REP+ dans les départements de l'académie. Ils accompagnent le travail des pilotes du réseau, du coordonnateur et de l'équipe éducative et pédagogique.

## LES CITÉS ÉDUCATIVES

[acver.fr/cites](http://acver.fr/cites)

Elles associent des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Dans l'académie, 25 cités éducatives sont labellisées.

# FOCUS SUR : LE CAAEE



## LE CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS (CAAEE)

[acver.fr/y72](http://acver.fr/y72)

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail et d'apprentissage, le respect d'autrui et l'épanouissement des élèves.

Le CAAEE a pour mission de lutter contre toutes formes de violence à l'École (incivilités, harcèlement...), par trois leviers d'action : intervenir, prévenir, innover.

### Contact :

01.39.23.60.76

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

[ce.caaee@ac-versailles.fr](mailto:ce.caaee@ac-versailles.fr)

# IL, ELLE, ON



IL, ELLE, ON :  
L'ACADÉMIE S'ENGAGE  
POUR L'ÉGALITÉ

[acver.fr/y73](http://acver.fr/y73)



POUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le plan « Il, elle, on » comporte un premier volet pour l'égalité filles-garçons à l'école, et un second pour l'égalité professionnelle entre les personnels. Afin que chacune et chacun puisse mener la carrière qu'il souhaite, bénéficie d'une rémunération juste et soit protégé de toute forme de discrimination ou de violence.

# L'EAFC



## L'ÉCOLE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

[acver.fr/eafc](http://acver.fr/eafc)

L'EAFC a pour objectif d'offrir à tous les personnels de l'enseignement public un parcours de formation continue :

- centré « usager », avec des cycles spécifiques dédiés à chaque catégorie d'agent ;
- personnalisé pour répondre à des besoins individuels ou collectifs ;
- de proximité grâce à un déploiement sur toute l'académie ;
- activable à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière ;
- transversal pour créer une culture professionnelle commune ;
- qualifiant/diplômant, pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, l'INSPÉ, les instituts de formation continue...

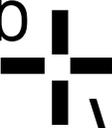
L'EAFC propose également des formations collectives (formations d'initiative locale – FIL).

La formation fait aussi partie intégrante des projets de mobilité entrante, sortante, et à l'international.

### **Construire son parcours professionnel avec :**

- L'EAFC qui aide à la construction d'un parcours de formation adapté, pour le développement professionnel de chacun.
- Les inspecteurs, chefs d'établissement et de services, les équipes de circonscription, les conseillers RH de proximité.
- Tous les autres acteurs de la formation possiblement mobilisables : ingénieurs de formation, formateurs, conseillers pédagogiques, mentor... tuteurs...

# LE LAB

lab  Versailles

LE LAB VERSAILLES POUR  
VOS PROJETS INNOVANTS

[acver.fr/y75](http://acver.fr/y75)



#### Le Lab c'est :

→ **Une offre de services** et un espace ouvert au rectorat, dédiés à l'innovation dans toutes ses dimensions : pédagogique, services aux usagers, numérique, sociale et organisationnelle.

→ **un cadre de liberté** pour expérimenter, échanger, apprendre et tester rapidement des solutions répondant aux défis de l'éducation d'aujourd'hui et de demain.

→ **Une équipe aux compétences pluridisciplinaires**, composée de membres de différents services mobilisables pour l'innovation, quelle soit pédagogique ou administrative.

COUPS DE POUCE POUR VOTRE ARRIVÉE :  
→ **VOS PREMIÈRES  
DÉMARCHES**



[acver.fr/y78](https://acver.fr/y78)

## NUMÉRO D'IDENTIFICATION ÉDUCATION NATIONALE (NUMEN)

Numéro unique attribué à chaque agent lors de son entrée dans l'éducation nationale pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres + lettres). Il suit l'agent durant toute sa carrière, indépendamment des mutations ou des changements de corps éventuels.

**Le NUMEN vous est indispensable pour :**

- activer votre messagerie professionnelle académique ;
- vous inscrire aux concours, formations... ;
- accéder à certains outils en ligne.

**Le NUMEN vous est transmis par :**

- votre chef d'établissement ;
- votre gestionnaire.

Vous pouvez aussi en faire la demande soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).



## UNE ADRESSE ACADÉMIQUE DE MESSAGERIE

### **acver.fr/messagerie**

Tous les personnels de l'académie possèdent une identité numérique académique. Elle permet l'accès au système d'information de l'académie et de l'Éducation nationale, et de disposer d'une messagerie électronique dont l'adresse est généralement sous la forme :

prenom.nom@ac-versailles.fr.

Cette messagerie est indispensable pour le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle. Pour s'y connecter, l'académie met à votre disposition un webmail académique accessible sur l'intranet ARIANE.

## VOS FICHES DE PAIE DÉMATÉRIALISÉES

Elles sont disponibles sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État : **ensap.gouv.fr**

C'est à chaque agent de créer son compte ENSAP :

→ **Vous êtes stagiaire ou nouvel arrivant dans la fonction publique**, vous pourrez le créer à partir d'octobre.

→ **Vous étiez déjà titulaire dans la fonction publique**, vous continuez d'utiliser le compte ENSAP lié à vos précédentes fonctions.

## VOTRE AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

### **Vous êtes titulaire / fonctionnaire**

La MGEN est le seul organisme habilité à gérer le régime obligatoire de la sécurité sociale des personnels de notre ministère.

A votre prise de fonction, prenez contact avec le centre de sécurité sociale MGEN de votre département d'affectation, pour l'affiliation à la sécurité sociale, la création ou mise à jour de votre carte vitale d'assurance maladie, ainsi que l'enregistrement de votre médecin traitant.

### **Vous êtes non titulaire / contractuel**

Vous pouvez vous affilier soit au centre de sécurité sociale MGEN du département de votre résidence, soit auprès de la CPAM de votre département de résidence.

**[www.mgen.fr/affiliation](http://www.mgen.fr/affiliation)**

## LA MUTUELLE / COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse référence officiellement 3 mutuelles : Anticipa, Intériale, MGEN. Cependant, le choix de votre mutuelle reste entièrement libre.

## REMBOURSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PSC)

[acver.fr/psc](http://acver.fr/psc)

Si vous êtes éligible, vous pouvez bénéficier d'un forfait mensuel brut de 15 €, correspondant au remboursement d'une partie de la cotisation de PSC destinées à couvrir les frais de santé.

## VISITE MÉDICALE

Avant votre prise de poste, une visite médicale est nécessaire. Elle est prise en charge, vous n'aurez rien à déboursier. Un formulaire médical et une liste de médecins agréés vous seront donnés par votre gestionnaire. C'est à vous de prendre rendez-vous chez le médecin.



## LES AIDES AU TRANSPORT

[acver.fr/y79](http://acver.fr/y79)

### Trains, bus : indemnisation de vos frais de déplacement quotidiens

L'académie prend en charge une partie de votre abonnement dans la limite d'un montant forfaitaire mensuel.

### Forfait « Mobilités durables »

Il s'applique aux déplacements entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail, effectués à vélo ou en covoiturage, pendant un nombre minimal fixé à 100 jours par année (modulables selon la quotité de travail de l'agent).

### Frais de déplacements occasionnels

Vous pouvez être amené, dans le cadre de vos missions, à vous déplacer ponctuellement, soit sur convocation, soit sur ordre de mission de votre supérieur hiérarchique. L'application Chorus-DT permet de gérer le remboursement des frais inhérents à ce type de déplacements (hors formation, concours, examens, qui relèvent d'une autre gestion).

## → VOS OUTILS

### VOTRE INTRANET ARIANE

[acver.fr/y7a](https://acver.fr/y7a)

Tous les personnels de l'académie ont accès à l'intranet Ariane. La connexion se fait avec les identifiants et mots de passe de la messagerie académique.

#### Un accès profilé à l'information



Selon votre profil, vous serez automatiquement dirigé vers l'information qui vous concerne: actualités, ressources, modèles de documents, etc.

### COLIBRIS, POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE

[acver.fr/colibris](https://acver.fr/colibris)

Grâce à Colibris, chaque agent peut envoyer une demande, suivre les étapes de son traitement.

### E-colibris

Application mobile gratuite qui permet de :

- consulter vos données familiales, professionnelles (carrière, affectation...);
- justifier de votre appartenance au ministère (carte professionnelle numérique);
- échanger avec votre réseau de proximité (gestionnaire, collègues...);
- effectuer des demandes RH

### I-PROF, L'ASSISTANT CARRIÈRE EN LIGNE

[acver.fr/y7b](https://acver.fr/y7b)

Il permet à chaque enseignant du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré de :

- consulter et compléter son dossier administratif;
- consulter des guides thématiques;
- dialoguer avec son gestionnaire;
- signaler un changement de situation, etc.

### I-PROFESSIONNEL (PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ)

Outil d'assistant carrière, de guide interactif et d'espace individuel permettant :

- d'accéder à des informations personnelles et professionnelles (carrière, promotions, C.V...);
- de consulter les règles statutaires;
- d'échanger avec votre gestionnaire

Connexion depuis le portail Arena (<https://id.ac-versailles.fr>), rubrique "Gestion des personnels".

## → VOS INTERLOCUTEURS

### QUI GÈRE VOTRE DOSSIER ?

- **Vous êtes enseignant du premier degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la DSDEN de votre département d'affectation.

[acver.fr/y70](http://acver.fr/y70)

- **Vous êtes personnel, enseignant, personnel d'éducation ou psychologue de l'EN du second degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels enseignants (DPE).

[acver.fr/y7c](http://acver.fr/y7c)

- **Vous êtes contractuel d'enseignement, personnel d'éducation ou psychologue de l'EN du second degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels enseignants (DPE2).

[acver.fr/y8d](http://acver.fr/y8d)

- **Vous êtes enseignant du privé sous contrat**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des établissements de l'enseignement privés (DEEP) pour votre gestion administrative et financière.

**Contact :** [ce.deep@ac-versailles.fr](mailto:ce.deep@ac-versailles.fr)

- **Vous êtes ingénieur, administratif, technicien, personnel social ou de santé**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels administratifs, technique, de santé et sociaux (DPATS)

**Contact :** [ce.dpats@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpats@ac-versailles.fr)

- **Vous êtes personnel d'encadrement**

C'est la Division de l'encadrement (DE) qui assure la gestion administrative et financière des :

- Chefs d'établissement
- Personnels d'inspection
- emplois fonctionnels

**Contact :** [ce.de@ac-versailles.fr](mailto:ce.de@ac-versailles.fr)

# L'ACADÉMIE

*vous accompagne*



## LE SERVICE ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS (SAPAP)

[acver.fr/sapap](http://acver.fr/sapap)

Il accompagne tous les personnels dans leur démarche individuelle de développement professionnel et dans l'évolution de leur carrière, en mettant en place des dispositifs répondant à des besoins spécifiques et en faisant intervenir des professionnels de différents domaines.

Le service prend en compte les problématiques rencontrées relevant du domaine pédagogique, relationnel, médical, psychologique ou liées au handicap.

Il porte également les questions de prévention, de mobilité professionnelle, d'action sociale en faveur des personnels et de qualité de vie et des conditions de travail.

## LA RH DE PROXIMITÉ

[acver.fr/macarriere](http://acver.fr/macarriere)

Elle a pour objectif de personnaliser l'accompagnement et le suivi du parcours professionnel des agents. Le conseiller RH de proximité assure la rapidité et l'efficacité de la prise en charge des demandes qui lui sont adressées.

## CELLULE D'ÉCOUTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

La cellule offre un espace d'écoute et d'accompagnement aux personnels de l'académie dans le respect de la confidentialité et de la neutralité.

Elle les informe des droits et des démarches à effectuer et assure une prise en compte et un traitement des discriminations, harcèlement et violences sexuelles ou sexistes subies. Elle renseigne également sur les démarches concernant la protection fonctionnelle.

**Pour la contacter :**

**[cellule.ecouteRH@ac-versailles.fr](mailto:cellule.ecouteRH@ac-versailles.fr)**

**0 800 000 444**

## ÊTRE ACCUEILLI EN TANT QUE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

L'académie de Versailles est engagée conjointement avec le FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)) pour favoriser l'insertion et le maintien des personnes en situation dans l'emploi.

### • À VOTRE ARRIVÉE DANS L'ACADÉMIE

→ Avant une première affectation et prise de fonction, le personnel en situation de handicap recruté : prend contact avec la Mission

Académique à l'Intégration des Personnels en situation de Handicap (MAIPH) - [acver.fr/maiph](http://acver.fr/maiph) ;

→ informe le chef de service ou le chef d'établissement sur sa situation. Celui-ci pourra se mettre en relation avec la correspondante handicap afin d'étudier l'environnement de travail.

### • POUR LES PERSONNELS EN POSTE

L'apparition d'un handicap en cours de carrière est la situation la plus fréquente. La personne concernée ou en risque d'être concernée, peut prendre contact avec la correspondante handicap académique et/ou le médecin de prévention de son département d'affectation, afin de faire le point de la situation.

[acver.fr/y7d](http://acver.fr/y7d)

Si des aménagements de poste sont nécessaires sur avis du médecin de prévention, la RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) en cours de validité sera transmis à [ce.maiph@ac-versailles.fr](mailto:ce.maiph@ac-versailles.fr)

## LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

[acver.fr/y7e](http://acver.fr/y7e)

Elle a pour objectif de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur activité professionnelle.

### MISSIONS DES MÉDECINS DE PRÉVENTION :

- conseiller l'administration, les agents et leurs représentants sur l'amélioration des conditions de vie et de travail ;
- réaliser des visites médicales;
- assurer la surveillance médicale particulière des agents;
- accompagner et conseiller le service RH dans l'intégration des personnels handicapés ;
- donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre des accidents de travail et des maladies professionnelles.

### À QUI S'ADRESSER ?

#### YVELINES :

[ce.ia78.medecindespersonnels@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.medecindespersonnels@ac-versailles.fr)

#### ESSONNE :

[ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr)

#### HAUTS-DE-SEINE :

[ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr)

#### VAL D'OISE :

[ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles.fr)

## LES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

[acver.fr/y7f](http://acver.fr/y7f)

Ils ont une mission de prévention et d'information en lien avec les risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail. Ils peuvent conseiller face à une situation complexe concernant un personnel ou un collectif en difficulté.

Un schéma d'intervention adapté à chaque situation est proposé par le psychologue du travail : temps d'écoute individuel et/ou collectif, diagnostic local, groupe de travail orienté vers la recherche de solutions.

### À qui s'adresser ?

[ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr](mailto:ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr)

## L'ACTION SOCIALE

[acver.fr/y7g](http://acver.fr/y7g)

Elle est destinée à accompagner et aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle et familiale : logement et installation, enfant en situation de handicap, garde d'enfant, aide aux études, aux loisirs ou aux vacances, difficultés financières, consultations juridiques.



## → LES AIDES AU LOGEMENT ET À L'INSTALLATION

Plusieurs dispositifs d'action sociale sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre recherche de logement et dans votre installation.

Vous pouvez les retrouver dans le guide académique logement :  
[acver.fr/y7h](http://acver.fr/y7h)

## EN LIEN AVEC LE SERVICE ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS :

### → LA SRIAS

[srias.ile-de-france.gouv.fr](http://srias.ile-de-france.gouv.fr)

Elle est en charge de l'action sociale interministérielle au niveau de la région Île-de-France, au profit des agents de l'état actifs et retraités. En complément de l'action sociale académique, elle propose des actions dans les domaines de la culture et des loisirs, de la petite enfance (places en crèches), logement et vacances. restauration, logement, enfance, loisirs, aides face à des situations difficiles.

### → L'ASSOCIATION PRÉAU POUR LES LOISIRS ET LE TOURISME, LES SPORTS ET LA VIE QUOTIDIENNE

[acver.fr/y7k](http://acver.fr/y7k)

Préau a pour objectif de proposer, à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques et des avantages commerciaux destinés à tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, actifs et retraités.

## → LA PROTECTION FONCTIONNELLE

[acver.fr/y7i](http://acver.fr/y7i)

Un chargé de mission a vocation à prendre en charge les demandes de protection des personnels, avec un suivi dans le temps jusqu'au long terme, tout en fluidifiant les relations entre les services.

Pour le contacter :

**0 800 000 444 (appel gratuit)**  
[protection.fonctionnelle@ac-versailles.fr](mailto:protection.fonctionnelle@ac-versailles.fr)

### → LE RÉSEAU PAS MGEN : PRÉVENTION, AIDE, SUIVI

[acver.fr/y7j](http://acver.fr/y7j)

Ce dispositif a pour vocation d'accueillir individuellement les personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus, en dehors du cadre institutionnel.

**Numéro unique :**

**0 805 500 005 (service et appel gratuit)**

## LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : PLUSIEURS TEMPS FORTS

### → VOUS ÊTES ENSEIGNANT, PERSONNEL D'ÉDUCATION OU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vous aurez trois grands rendez-vous de carrière. Ce sont des temps dédiés pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement.

### → VOUS ÊTES PERSONNEL INGÉNIEUR, ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, SOCIAL OU DE SANTÉ

Un entretien professionnel annuel permet à l'agent et à son responsable hiérarchique :

- de fixer conjointement des objectifs ;
- d'évaluer les résultats obtenus ;
- de mettre en évidence le potentiel professionnel de l'agent, ses points forts et ceux qu'il faut améliorer ;
- de définir les besoins de formation.

## LES ADRESSES PRATIQUES

### → LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Retrouvez la liste des organisations syndicales et les accès à leurs sites depuis votre intranet Ariane : [acver.fr/syndicats](https://acver.fr/syndicats)

PRINCIPAUX SIGLES  
ET ACRONYMES  
POUR SE REPÉRER  
LES PREMIERS JOURS...

**AESH**

Accompagnant d'élèves  
en situation de handicap

**BOEN**

Bulletin officiel de  
l'Éducation nationale

**DASEN**

Directeur académique des  
services de l'Éducation  
nationale

**DGESCO**

Direction générale de  
l'enseignement scolaire

**ENT**

Environnement  
numérique de travail

**EPLE**

Etablissement public local  
d'enseignement (collège  
ou lycée)

**IATSS**

Personnel ingénieur, ad-  
ministratif, technique, de  
santé ou de service

**MENJ**

Ministère de l'Éducation  
nationale et de la jeunesse

**PAF**

Programme académique  
de formation

**PPMS**

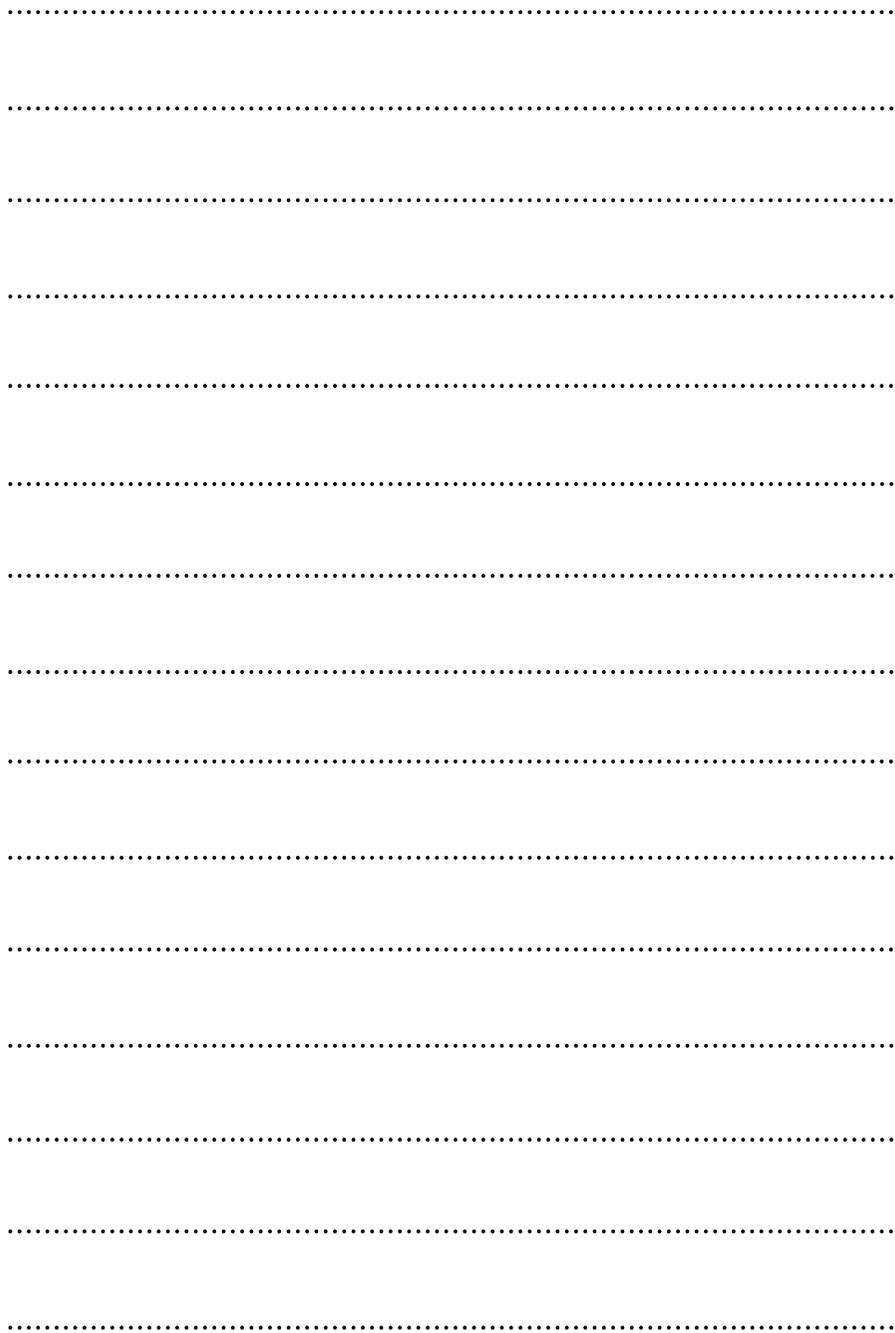
Plan particulier de mise  
en sûreté

**TZR**

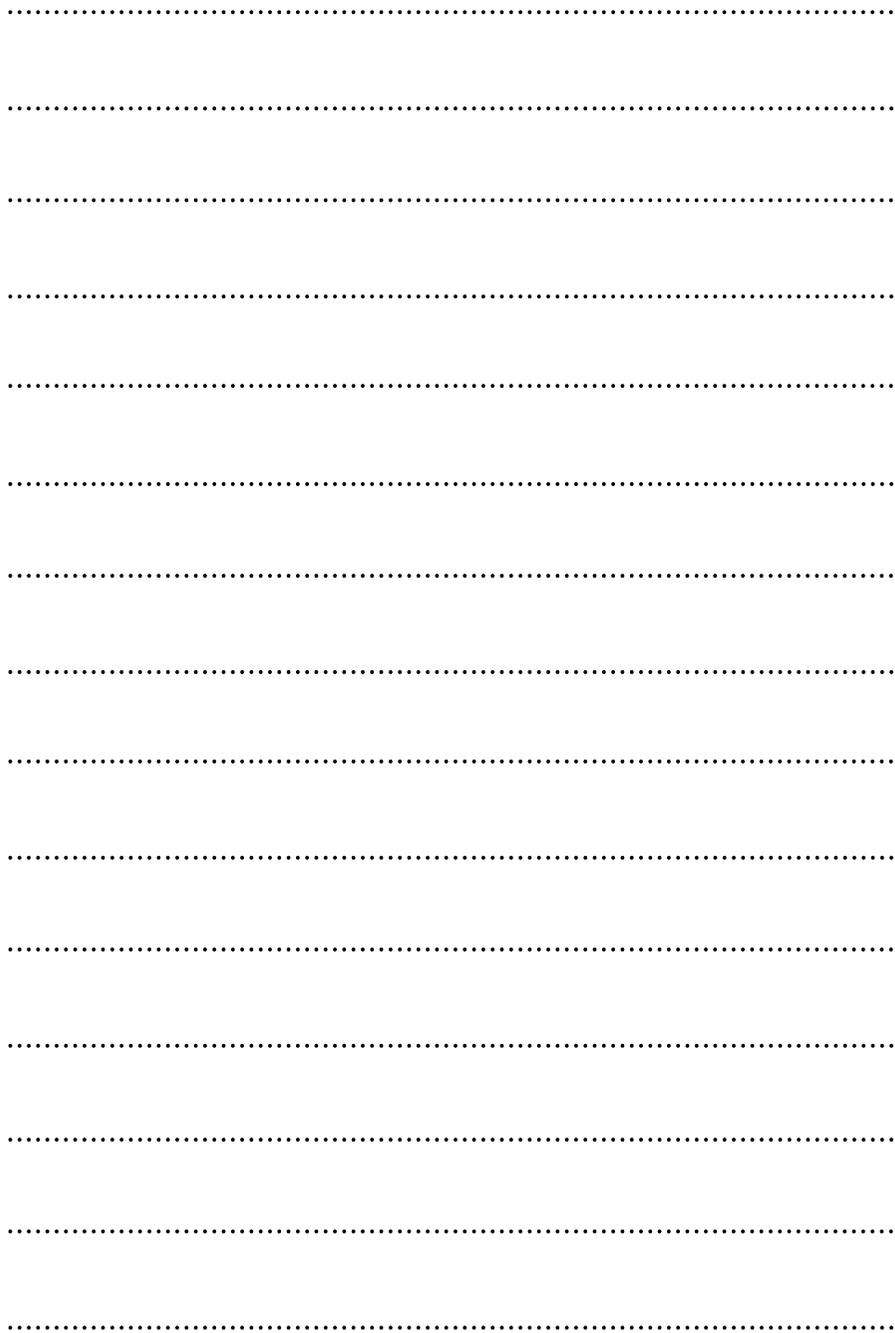
Titulaire sur zone de  
remplacement

LA SUITE DU GLOSSAIRE :  
[acver.fr/y7m](https://acver.fr/y7m)











# NOS SITES ET RÉSEAUX SOCIAUX



**SITE ACADÉMIQUE**  
ac-versailles.fr

**FACEBOOK**  
acversailles

**TWITTER**  
acversailles

**INSTAGRAM**  
ac.versailles

**LINKEDIN**  
acversailles

## ADRESSES ET HORAIRES DES SITES

### Site principal

3, boulevard de Lesseps  
78017 Versailles cedex  
Ouvert au public  
du **lundi au vendredi**,  
de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.

### Site de La Ceinture

13, rue de La Ceinture  
78000 Versailles  
01 30 83 44 44  
Ouvert au public  
du **lundi au vendredi**,  
de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.

### Site de Lescot

7, rue Pierre-Lescot  
78000 Versailles  
Ouvert au public  
du **lundi au vendredi**,  
de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.

### Site de Guyancourt

19 avenue du Centre  
78280 Guyancourt  
Ouvert au public  
du **lundi au vendredi**,  
de **8h30 à 12h15** et de **13h15 à 17h**.

## DSDEN

Adresses et horaires sur :

[www.ac-versailles.fr/dsden78](http://www.ac-versailles.fr/dsden78)  
[www.ac-versailles.fr/dsden91](http://www.ac-versailles.fr/dsden91)  
[www.ac-versailles.fr/dsden92](http://www.ac-versailles.fr/dsden92)  
[www.ac-versailles.fr/dsden95](http://www.ac-versailles.fr/dsden95)

SUIVEZ-NOUS SUR :



PROJET  
ACADEMIQUE  
2021-2024

Dossier de presse  
de rentrée

[acver.fr/dp2023](https://acver.fr/dp2023)